Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213500515-20251217-2025098CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2025 - 098

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 30

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation 10 décembre 2025 **Date d'affichage : 10 décembre 2025**

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, M. ANNE, M. BAGOURD, M. BORELY, Mme DAVID, M. DECOURCELLE, Mme EL DIB, M. EON, Mme FERET, M. GARO, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GUILLOUX, Mme LEGAULT, M. MOORES, Mme OLBRECHT, M. PARISOT, M. PELTIER, Mme PHELIPPOT, M. RIBIERE, M. SCHNEIDER, Mme THOMAS, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir à M. PELTIER), Mme BARRE, Mme CORLAY, Mme DELPAL (pouvoir à M. GODEFROY), M. DUQUESNE (pouvoir à Mme THOMAS), M. GABORIEAU (pouvoir à M. DECOURCELLE), M. GOURSOLAS (pouvoir à M. SAVIGNAC), Mme HASSAN BOULALE (pouvoir à Mme DAVID), M. LAURENT, Mme PETITCOLLOT (pouvoir à Mme GOBAILLE).

Secrétaire de séance : Mme Brigitte THOMAS.

CONVENTION CADRE POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTIC SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX/INTERCOMMUNAUX ET SUR LE SUIVI DES CONSOMMATIONS D'EAU

Entendu l'exposé de Mme la conseillère déléguée à l'environnement et au développement durable,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission développement durable, cadre de vie et voirie du 15 décembre 2025,
Considérant l'intérêt d'adhérer à Ecodo, dispositif d'aide destiné à soutenir les projets visant à réduire les consommations d'eau sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et levier essentiel pour accompagner les acteurs du territoire dans la mise en œuvre de projets concrets d'économie d'eau, participant à une gestion durable de la ressource,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

APPROUVE les termes de la convention cadre pour la réalisation de diagnostic sur les bâtiments communaux et sur le suivi des consommations d'eau afin d'obtenir le fonds Ecodo.
AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention entre la collectivité Eau du Bassin Rennais et la ville de Cesson-Sévigné, au nom et pour le compte de la commune.

Annexe :

- Convention cadre pour la réalisation de diagnostic sur les bâtiments communaux et sur le suivi des consommations

Publié et affiché le 19 décembre 2025